

PV du CUFR et CENS du 16 Mai (15h30)

Présents (CENS): Tristan BEAU, Guillaume BLANC, Imane BOUCENNA, Maximilien CAZAYOUS, Maurice COURBAGE, Caroline DEREK, Paolo GALATOLA, Matthias GONZALEZ, Sylvie HENON, Julien HEUVINGH, Giuseppe LEO, Charlotte PY, Olivier RONSIN, Cécile ROUCELLE, Gérard ROUSSET, Véronique VAN ELEWYCK.

Présents (CUFR): Bruno ANDREOTTI, Anne ANTHORE, Marc APFEL, Christophe BARRIÈRE, Sylvain CHATY, Pascal DAVID, François GALLET, Sara DUCCI, Jérôme JOVET, Antoine KOUCHNER, Agnès MAITRE, Laurent MÉNARD, Vincent REPAIN.

Représenté (CUFR) : Julien BROWAEYS par Christophe BARRIERE, Mourad CHERIF par François GALLET, Céline MOREAU par Marc APFEL, Pascale NOUCHI par Sara DUCCI, Philippe SCHWEMLING par Agnès MAITRE.

Invité : Étienne PARIZOT

Invités permanents : Yannick GIRAUD-HERAUD, Chantal HUBERT

Président de séance : François GALLET

Secrétaires : Marc APFEL, Jérôme JOVET.

• Présentation du projet de maquette de la Licence Internationale de Physique (LIP) par Cécile Roucelle

Dans cette proposition, la LIP est une licence sélective qui répond à la nécessité d'internationaliser notre offre de formation. Destinée à des étudiants français comme étrangers, son orientation vers la physique contemporaine et ses problématiques permettront d'améliorer leur insertion dans un marché du travail désormais international, ou d'intégrer plus facilement les programmes de masters du monde entier. La sélection se fera sur dossier, basée sur le niveau linguistique. Un entretien éventuel pourra être demandé pour les étudiants étrangers.

L'effectif prévu du LIP est limité à 25 étudiants (équivalent d'un groupe de TD). Les cours magistraux sont en français et communs avec la licence générale. Les TD se font en anglais (textes et encadrement). Un cours d'anglais scientifique est dispensé en L1. Une préparation au TOEIC est proposée dès le L1. Les étudiants se présentent au TOEIC en L3 (score demandé > 750).

En L1 et L3, des enseignements de compléments et d'ouverture à la physique sont proposés ainsi que des cours d'histoire et philosophie des sciences en relation avec les thèmes de physique abordés.

Deux stages de recherche rémunérés sont prévus :

- **Encouragé** en fin de L2,
- **obligatoire** en fin de L3 (stage long).

La surcharge totale liée à la création de la filière est de 1597.5 h ETD UFR +315 h ETD hors UFR

(ETD: Équivalent TD). Cette surcharge est égale à la création d'un groupe de TD sur 3 ans (proche d'une licence L classique),

Coût total licence 1 groupe LIP : 2254 h ETD UFR + 624 h ETD hors UFR

Coût total licence 1 groupe : 2130.5 h ETD UFR + 542 h ETD hors UFR

- **discussions autour de la licence LIP et de la licence STU**

Dès le début des discussions, Roucelle insiste sur le fait que la filière LIP ne doit pas concurrencer la filière classique. Il doit aussi y avoir une exigence très forte de porosité entre la LIP et la L classique.

Pour Gallet, la LIP permettra d'attirer des étudiants, français et étrangers qui, si elle n'existait pas, ne viendraient pas à P7. Sur ce point, David répond qu' ERASMUS fonctionne mal, qu'il y aura très peu d'étudiants étrangers et que les Anglo-saxons ne viendront pas. De plus les étudiants devront être trilingues.

Pour David, la sélection des étudiants du LIP sera sociale: parents cadres, enseignants et classes moyennes supérieures. Les étudiants de ces origines sociales vont dans les classes prépas d'après Repain. David précise qu'une bourse ERASMUS est d'environ 400€/mois et que certains parents ne pourront pas aider leurs enfants financièrement pour un stage à l'étranger.

Leo s'exprime sur la double mission de l'UFR (enseignement et recherche) qui est pour lui la « racine du problème ». Il explique que dans les autres pays du monde, les universités se structurent très souvent entre départements et facultés, dont les domaines sont respectivement la recherche et l'enseignement. Les départements sont indépendants des facultés et chaque enseignant-chercheur d'un département peut donc être rattaché à une faculté différente.

Leo revient aussi sur le « trilinguisme » des étudiants. Pour lui, la LIP n'a de sens que si tous les cours se font en anglais. Van Elewyck ajoute qu'il faut associer les UFR de langues.

Roucelle indique que les étudiants du LIP devront être plus autonomes que les étudiants de la L classique. Gallet propose que l'autonomie soit un des critères de sélection (en plus du niveau de langue) même si cela est difficile à évaluer.

Beau est dubitatif sur la sélection des étudiants. Tout d'abord, comment évaluer les étudiants étrangers ? De plus, les lycéens plutôt bons vont dans les classes prépas. La sélection doit se faire en interne sur nos propres étudiants. Pour Cazayous la LIP doit commencer dès le L1 pour une meilleure visibilité vis-à-vis de l'extérieur.

David signale que les résidences universitaires ne peuvent plus assurer l'accueil des étudiants venant de province : « Il y aura une sélection sociale des provinciaux ». Gallet répond que la LIP devrait de toute façon attirer des étudiants car ce serait une expérience unique en son genre en Ile-de-France.

Pour Leo, l'éventualité de trois offres de licence (classique, LIP et STU) créerait un manque de visibilité vis-à-vis de l'extérieur. La sélectivité n'est pas le problème. Le problème ce sont les 3 licences. Il faudrait une seule licence sélective et demander au CEVU de converger vers une licence de physique unique. Parizot indique que la licence STU ne sera pas sélective.

Andreotti comprenait les arguments concernant la synthèse des maquettes présentées en début d'année. Aujourd'hui il ne saisit plus la logique de la démarche. Il précise aussi que l'ouverture à l'international de l'ENS n'a pas fonctionné.

Derec est plutôt favorable à une licence unique. Mais sa position par rapport à la maquette LIP dépendra de STU. La réflexion sur une licence sélective doit avoir lieu dans le cadre CENS+CUFR.

Selon Gallet, certains collègues ne sont pas entièrement satisfaits de la licence classique. Ronsin demande alors pourquoi les EC qui ont participé à l'élaboration de la LIP n'ont pas été invités à l'élaboration de la licence STU.

Parizot répond que la réflexion sur la licence a eu lieu à partir d'octobre, et a convergé vers la maquette de licence actuellement déposée au CEVU. Si un autre département était créé (STU), il y aurait une opportunité de repenser un enseignement spécifique à ce département. Les collègues dans cette mouvance se réunissent pour réfléchir à une méthode pédagogique alternative. Il ne s'agit pas d'imposer une seconde licence concurrente, mais de continuer à réfléchir à une proposition avec une optique différente.

Leo demande quelle serait la structure concrète de la Licence STU. Pour Parizot il faut aborder la physique moderne (relativité et quantique) dès la première année. Le fait d'aborder la physique du début du XXe siècle en L1 fait la spécificité de l'offre. Leo répond qu'il y aura donc bien des offres concurrentes.

Repain dit qu'il y a eu un choc des calendriers néfaste à la discussion sur la licence bien qu'elle se soit relativement bien passée. Les préparations du quinquennal et de l'IDEX se sont déroulées en même temps. Les « pro LSTU » ne sont pas venus défendre leurs idées aux réunions de la L classique.

Parizot répond que les tenants de cette offre alternative ont défendu leurs idées, mais que à partir du moment où les échanges sont devenus peu constructifs, ils ont préféré quitter les discussions. Ils réfléchissent actuellement avec STEP sur l'opportunité de la création du nouveau département et de la licence STU.

Pour Derec les discussions ont eu lieu démocratiquement donc il n'est pas naturel de proposer une autre offre d'enseignement dans une université aussi petite que la nôtre où il y a relativement peu d'étudiants en physique.

Selon Andreotti, la partition de l'UFR enverrait notre discipline "dans le mur".

Pour Gallet, s'il y a création de la licence STU, l'offre proposée aux étudiants va être illisible. Il faut préférer une licence de physique générale (L classique et LIP) et refuser la possibilité d'offres concurrentes.

Ronsin demande pourquoi ne pas faire participer l'UFR de physique à la réflexion sur la licence STU ? Et pourquoi la licence de physique ne convient pas à STEP ? Van Elewyck répond que STEP émet des réserves sur le niveau de physique de la licence de l'UFR.

Chaty est surpris de la tonalité passionnée du débat. Les thèmes proposés dans les deux licences ne sont pas tout à fait les mêmes. Si les visions sont différentes, il y a quand même une volonté de travailler ensemble. Il serait peut-être préférable que les deux licences soient gérées par la même structure.

Cazayous rappelle que la maquette de la licence de physique générale a été votée. Il n'est pas possible de fusionner les deux licences. La vision d'une licence générale est majoritaire au CENS alors que la vision STU est minoritaire.

Pour DAVID, il faut rappeler que Berger a demandé à Binetruy de construire STU. Pourquoi ne pas avoir envisagé des Masters STU et LIP plutôt que des Licences ? En effet, il est difficile pour un jeune de 17 ans de faire un choix.

Pour Kouchner, le LIP est une tentative de conciliation dans un contexte difficile. Le projet n'est pas assez mûr. Il ne faudrait pas écarter l'idée de retravailler à une offre unique, plus large et plus consensuelle.

Gallet approuve et indique que, si la proposition actuelle de la LIP est intéressante, il faut prendre encore le temps de discuter pour rapprocher les points de vue.

Selon Cazayous, il faut mentionner dans le contrat quinquennal la possibilité d'ouvrir la licence LIP en cours de contrat, sous peine de voir le projet complètement disparaître.

Vote pour mentionner dans le contrat quinquennal la possibilité d'ouverture en cours de contrat d'une Licence Internationale de Physique, à côté de la Licence de Physique générale (la discussion sur la maquette de cette Licence Internationale doit être poursuivie).

	Pour	Contre	abstention
CENS + CUFR	14	9	7
CUFR seul	7	5	6

CUFR seul (18h05)

Présents : Marc APFEL, Bruno ANDREOTTI, Sylvain CHATY, Pascal DAVID, Sara DUCCI, François GALLET, Antoine KOUCHNER, Jérôme JOVET, Agnès MAITRE, Laurent MENARD.

Représentés (CUFR) : Anne ANTHORE par Antoine KOUCHNER, Christophe BARRIÈRE par Pascal DAVID, Mourad CHERIF par François GALLET, Pascale NOUCHI par Sara DUCCI, Philippe SCHWEMLING par Agnès MAITRE, Céline MOREAU par Marc APFEL

• **Mise en disponibilité de Paul DOMMERSNES (MSC) pour convenance personnelle:**

Pour	Contre	Abstention
8	0	8

• **approbation des PV précédents**

Le vote est reporté à cause d'un nombre de participants insuffisant.

• **EIDD**

David commente l'extrait du compte-rendu de la réunion du 3 mai 2012 de la CAG : " Le CA demande qu'un contrat soit rédigé entre chaque UFR et L'école d'ingénieur en amont et communiqué à la Commission des Postes chaque année avant l'audition des Directeurs d'UFR par la Commission des Postes. Le contrat précisera quantitativement le nombre de services rendus par l'UFR concernée à l'école et les besoins en postes définis conjointement". D'après lui ce texte indique que des enseignants pourraient être directement affectés à l'EIDD. David souhaite en débattre lors d'un prochain CUFR.

Gallet comprend cet extrait différemment. Les enseignants sont affectés aux UFR, qui s'engagent à mettre un certain nombre de services à disposition de l'EIDD.

Andreotti craint que l'EIDD n'empiète sur les prérogatives de l'UFR. Il réaffirme que la classe préparatoire CPEI ne doit pas être gérée par l'EIDD.

Sur ce point, Hubert apporte des précisions : les statuts de l'EIDD passés à la CAG (et prochainement au CA) indiquent que le directeur de l'EIDD nomme le responsable de la CPEI.

A l'occasion du vote des statuts de l'EIDD par le Conseil d'Administration, le CUFR propose de renvoyer les motions du 09 février :

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

(Ducci n'est plus présente lors du vote)

- **organisation d'une AG de l'UFR le 31 Mai, à la demande de Andreotti**

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

- **motion d'Andreotti sur la convention dite de "préfinancement de l'Idex"**

Gallet n'est pas d'accord avec la motion proposée. Les LABEX ont besoin de préfinancements dès maintenant pour se mettre en place. La convention finale sera discutée et signée plus tard.

Andreotti rappelle que Berger a dit lors du CUFR du 10/04 qu'il ne signerait rien sans prendre l'avis des conseils. Cependant Jean-François GIRARD (Président du PRES) vient de signer une convention qui nous engage sans passer devant aucun CA. Hubert s'étonne que les membres du CA ne protestent pas.

David précise que l'article 5 nous engage sur l'intégralité du document IDEX. L'université a un déficit sérieux donc elle est condamnée à signer l'IDEX. Selon David, un seul syndicat a formulé l'intention d'un recours devant le tribunal administratif.

- **GET**

Lors des dernières élections au GET, il y a eu deux ex æquo pour les GETs 2 et 3. Gallet explique que, pour les départager, il a pris l'initiative d'appliquer la règle dite du "bénéfice de l'âge", qui est couramment pratiquée dans les associations. Il assume ce choix et le justifie en s'appuyant sur le fait que, puisqu'il s'agissait d'élire des experts scientifiques, il lui a semblé naturel que le plus ancien ait une expertise plus étendue. L'urgence de la mise en place des GETs imposait de prendre une décision rapidement.

Fin de séance:19h10